

Association Française des Yachts de Tradition

COMPTE-RENDU

Assemblée Générale Ordinaire du 15 février 2008

L'Assemblée Générale 2008 a été convoquée par courrier électronique daté du 30 janvier avec comme Ordre du Jour :

1. Introduction
2. Rapport financier
3. Rapport moral - Jauge : application et évolutions
4. Calendrier des événements – Classement annuel AFYT
5. Site AFYT - Registre des yachts
6. Election des membres du conseil d'administration
7. Désignation du bureau et du président
8. Questions diverses

1 – INTRODUCTION

Le Président remercie les membres présents et les représentants des organisateurs pour leur participation, ainsi que le Yacht Club de France pour son accueil.

2 – RAPPORT FINANCIER

Les comptes 2007 sont présentés par le trésorier, ils sont approuvés à l'unanimité à main levée par l'Assemblée et quitus est donné au trésorier.

Les principales informations à retenir pour 2007 sont :

- les recettes (cotisation des membres et certificats de jauge) : + 7070 Euro,
- les dépenses (frais de déplacement, de secrétariat, cotisation CIM ...) : - 5347,10 Euro
- le résultat d'exploitation : + 1722.90 Euro,
- la disponibilité en caisse fin 2007 est de : 4783,00 Euro (Banque : +4424.93 / Caisse : 368.07 / Dette : 562)

A noter que le règlement de la réalisation initiale du site www.afyt.fr pour un montant d'environ 1400 Euro n'est pas pris en compte dans le résultat 2007, et que le formalisme de présentation des comptes est modifié suite aux conseils donnés par un comptable professionnel.

Il est rappelé que les frais associés aux opérations de jauge sont uniformisés entre les différents pays du CIM, et qu'il serait malsain qu'un pays présente des tarifs particuliers. L'Assemblée Générale du CIM a acté le passage de 80 à 90 Euro pour les frais de jauge pour la première année.

Les montants sont donc confirmés comme suit :

- Jauge pour la première année : 90 Euro,
- Jauge renouvellement : 60 Euro,
- Cotisation des membres adhérents (sans opération de jauge) : 30 Euro,
- Cotisation des organisateurs (personnes morales) : 100 Euro,
- Frais associés aux opérations de jauge (non membres de l'AFYT) : 90 Euro.

3 – RAPPORT MORAL – JAUGE : APPLICATION ET EVOLUTION

Un premier bilan de la saison 2007 avait été fait durant la réunion informelle du 6 octobre 2007 à Saint-Tropez, à noter aussi une réunion de membres du CA lors des Voiles du Vieux Port le 14 juin 2007.

Concernant les événements 2007, il est à noter un petit tassement des participations pour les régates de début de saison, sans doute dû à un effet America's Cup, qui a déplacé vers Valencia le barycentre du yachting. Cette participation aux événements de printemps sera à observer particulièrement en 2008.

D'un point de vue sécurité nautique et organisation, il n'y a pas eu d'événement catastrophique en 2007, mais des alertes sérieuses : météo comme à Cannes, qui a entraîné des dommages à certains yachts (dont Nagaïna à notre valeureux trésorier), ou sur un départ de défi entre Eleonora et Lulworth...

Il est convenu que l'attention de tous ne devait pas se relâcher, et que même si les dispositions d'organisation étaient efficaces : parcours, départs, informations ... il fallait poursuivre l'effort de sécurité des manifestations, car il en allait de la pérennité de notre activité en cas de problème.

Concernant la Jauge CIM, un compromis avait été trouvé à Barcelone en mars 2006 concernant le règlement, assortie d'une condition d'examen en fin de saison 2006 pour corriger les défauts constatés durant et à l'issue de la saison, en fonction de l'analyse des résultats des régates.

Suite à cette analyse, les modifications des règles de jauge du CIM ont été finalisées et publiées en janvier 2007, et appliquées sans problème particulier durant la saison. A noter que la mise en application du coefficient correctif « Cc » (pénalisation forfaitaire fonction des résultats passés) semble donner satisfaction : appliqué à environ 10 yachts sur 300, il a corrigé les performances de yachts exceptionnels de manière globalement satisfaisante (sauf peut-être pour Bona Fide), et a donné l'occasion à notre ami Denis Conner d'exprimer clairement ses sentiments...

A noter, du côté de nos amis italiens de l'AIVE, le retrait de Luigi Lang, dont le départ laisse un sentiment unanime.

La présidence du CIM est passée de l'Espagne à l'Italie, et est maintenant assumée par Carlo Croce, par ailleurs Président du Yacht Club Italiano.

Concernant l'activité en Atlantique et Manche, qui s'oriente vers une application respectivement de la « Jauge classique » et de l'IRC, la situation ne semble pas mure pour converger à court terme avec la jauge CIM. Il est donné mandat à Gildas Rostain pour nouer des contacts et discuter du sujet avec nos amis d'outre-manche.

4 – CALENDRIER DES EVENEMENTS – CLASSEMENT ANNUEL A.F.Y.T.

Le calendrier annuel des événements français en Méditerranée a été validé lors de la réunion du 6 octobre 2007 à Saint-Tropez et diffusé par message circulaire. A noter que pour la « Ladie's Cup », entre Monaco et Saint-Tropez, déclarée hors délai, il était nécessaire d'analyser son déroulement avant de pérenniser son insertion dans le calendrier AFYT.

Concernant le Classement annuel AFYT, le dispositif est maintenant rodé et permet d'animer la saison de régate.

Il est convenu de publier à l'issue de chaque groupe d'événement l'état du classement général AFYT.

Le classement 2007 a donné lieu à une remise des prix au Salon Nautique le 1^{er} décembre, qui a été une vraie réussite grâce à la participation active des Régates Impériales et de la Société Nautique de Saint-Tropez, et au soutien de la Fédération des Industries Nautiques. Un compte rendu spécifique avait été diffusé par message circulaire de janvier 2008.

5 – SITE AFYT ET REGISTRE DES YACHTS

La version initiale du site www.afyt.fr a été mise en ligne en novembre 2007, après sa réalisation par Créartsite. De belle facture, elle pourra être complétée par des photos de meilleure qualité et des informations complémentaires sur les yachts.

Concernant le Registre des Yachts, après avoir constaté que la population de bateaux concernés n'était pas forcément alignée entre les besoins du registre et les données des yachts de tradition jaugés. Il est convenu qu'il n'était pas utile de vouloir forcer une convergence artificielle. Les responsables de l'activité souhaitent en conséquence prendre du recul par rapport à leur implication dans le fonctionnement de l'AFYT.

6 – ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Suite à la mise en place des nouveaux statuts de l'AFYT, les membres sortants du CA sont :

démission du CA : - **Jean Dutertre** et - **Jean-Louis Le Deuff** qui ne se représentent pas,

sortants en 2006 : - **François Carn** - **Jean-François Béhar** - **Patrick Archambaud**

qui se représentent, et sont élus à l'unanimité par l'assemblée, ainsi que les nouveaux membres qui se présentent :

- **Francis Van de Velde** - **Philippe Destremau** (en remplacement de Jean Dutertre)

Le nouveau **Conseil d'administration** est constitué, avec la répartition des sortants par année :

membre de droit : - **le président du Yacht Club de France**,

sortants après 2010 : - **François Carn** - **Jean-François Béhar** - **Francis Van de Velde** - **Patrick Archambaud**

sortants après 2009 : - **Renaud Godard** - **Roger Gibert** - **Thibaud Assante** - **Gwenaél Le Boulay**

sortants après 2008 : - **André Beauvils** - **Frédéric Berthoz** - **Philippe Destremau** - **Philippe Menhinic**

7 – DESIGNATION DU BUREAU

Le nouveau **Bureau** est composé de :

- Président : **Jean-François Béhar**
- Trésorier : **Frédéric Berthoz**
- Secrétaire Général : **Renaud Godard**

Nota : le poste de vice-président n'est pas reconduit

8 – QUESTIONS DIVERSES

Pour finir l'assemblée, le sujet suivant est abordé :

- Partenariat AFYT // Les Echos série – limitée.

Benoît Godeau, responsable des partenariats et François Lebrun journaliste du magazine présentent les articles publiés et soulignent le succès de leur partenariat 2007 avec les deux épreuves du circuit, Trophée Bailli de Suffren et Voiles de Saint-Tropez. (Plusieurs exemplaires des numéros consacrés à ces événements sont distribués aux membres présents).

L'objectif commun est d'offrir à l'AFYT et à ses événements, une couverture sur trois numéros dans l'année.

En avant saison, un article annonçant le programme des régates et détaillant son calendrier paraîtra dans l'édition du mois d'avril, l'accent sera mis sur l'extraordinaire richesse de notre circuit tant par la qualité de ses bateaux que par la beauté de ses plans d'eau, l'information sur notre compétition sera reprise ensuite dans deux numéros, ce qui donnera à notre circuit une audience jamais atteinte auparavant.

Parallèlement, grâce aux contacts de la régie publicitaire des Echos, la recherche d'une compagnie partenaire du circuit sera faite, le but étant de doter généreusement la remise des prix annuelle de l'AFYT.

Afin de formaliser ce partenariat un contrat sera signé dans les prochaines semaines avec Les Echos.

La réunion est close à 20h30.